



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-126831>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **24-126831**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** S.I.A.R.E

**Correspondant :** ENJALBERT Jean-Pierre, Président

**Adresse :** 1 rue de l'Egalité, 95230 Soisy-Sous-Montmorency

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0130106070

**Télécopieur :** 0130106071

**Courriel :** juridique@siare.net

**Adresse internet :** <http://www.siare95.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://www.siare95.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** 2025 NETT : NETTOYAGE DES LOCAUX DU SIARE À SOISY-SOUS-MONTMORENCY

**Lieu d'exécution :** 1 rue de l'Egalité, 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Le marché porte sur le nettoyage des locaux du SIARE, situés 1 rue de l'Égalité à Soisy-sous-Montmorency (95230)

**Refus des variantes.**

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Selon dispositions prévues au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**règlementent :** Les règlements seront assurés par mandat administratif à trente (30) jours. En cas de dépassement de ce délai, des intérêts moratoires seront appliqués conformément aux dispositions du CCAP régissant le présent marché

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Le groupement peut être solidaire ou conjoint, pourvu que le mandataire soit clairement identifié. En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire, pour l'exécution du

marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du SIARE

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français**

## **Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 60%
- Prix des prestations, jugé sur la base du prix global et forfaitaire proposé par le soumissionnaire : 40%

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

**Type de procédure :** procédure adaptée

## **Section 10 - Conditions de délai**

**Date limite de réception des offres :** 10/12/2024 à 12:00

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 24AS-0242-A

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.siare95.fr> Code NUTS : FR108 Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : NON Marchés réservés : NON L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 bd de l'Hautil, BP 322 95027 Cergy-Pontoise Tél : 0130173400 Fax : 0130173459 Mel : [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr) Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Sous réserve des évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles. Référé précontractuel : Il peut être introduit avant la conclusion du marché (articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative). Référé contractuel : Il peut être introduit dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché ; ou, en l'absence d'une telle publication, dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (articles L.551-13 et suivants et R.551-7 et suivants du code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir : Il peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative). Ce recours peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative). Recours de pleine juridiction ("Tropic"/"Tarn et Garonne") : conformément à la jurisprudence du Conseil d'État (CE, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation / CE, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne), les concurrents évincés (et les tiers lésés de façon suffisamment directe et certaine) peuvent former un recours dans un délai de 2 mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du marché. Ce recours peut être assorti d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du code de justice administrative)

## Section 14 - Informations complémentaires

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 07/11/2024